

## Où obtenir de l'aide pour monter un projet européen dans le programme « PEOPLE » ?

Le programme « People » permet de financer la mobilité des chercheurs en Europe, aussi bien au niveau individuel (bourses pour les chercheurs expérimentés) qu'au niveau des réseaux de laboratoires (recrutant des doctorants et post-docs). Pour ces derniers, le montage d'une proposition peut s'avérer assez difficile. La note suivante vise à présenter les possibilités d'aides et de conseils.

### 1 – Les structures de conseils et assistance

La Commission Européenne a mis en place dans tous les programmes du 7<sup>e</sup> PCRD des « Points de Contacts Nationaux » ([PCN](#)). Chacun d'eux est organisé en consortium regroupant des personnes qualifiées dans différents établissements pouvant apporter une aide aux porteurs de projets. Pour le programme « PEOPLE », le consortium est coordonné par la Conférence des Présidents d'Université ([CPU](#)), et associe divers établissements au sein d'un réseau assez large : universités, EPST (CNRS, INSERM, INRA...), EPIC (CEA, IFP...), entreprises...

**Les missions du PCN sont de diffuser l'information provenant de la Commission** : appels à propositions, programmes de travail, documents utiles, résultats des évaluations, etc. Il peut ainsi, à un premier niveau, accompagner les porteurs de projets en les renseignant sur l'appel à proposition le plus approprié, les conditions de candidatures (éligibilité, profils attendus...), les chances de succès, la recherche de partenaire, etc.

**Le PCN sert aussi de relais pour la mise en œuvre des appels à propositions.** Il fait ainsi remonter auprès de la Commission les difficultés rencontrés ou les attentes de la communauté des chercheurs, en s'appuyant sur les représentants français des « comités de programme ». Deux types de réunions sont ainsi régulièrement organisées à Bruxelles :

- des réunions des PCN de l'ensemble des pays qui permettent d'échanger avec la Commission sur la mise en œuvre des différentes actions
- des réunions du comité de programme ayant notamment pour objet de discuter des évolutions à apporter au programme de travail

Avec cette position d'interlocuteur privilégié de la Commission, **le PCN peut donner des conseils utiles aux porteurs de projets**, notamment pour les problèmes administratifs pouvant être rencontrés. Il dispose également de points d'information, au sein de la Commission. Cette dernière a également mis en place des outils d'assistance aux porteurs de projets ([FAQ](#), [Portail « Helpdesk »](#) ...)

Toutefois, lors du montage d'une proposition, ces premières informations doivent être complétées par une aide individualisée. Même si le PCN peut répondre à des sollicitations ponctuelles, par exemple pour une relecture, il n'est pas en mesure de pouvoir aider à la rédaction de l'ensemble des projets. D'autres structures peuvent prendre le relais, aussi bien en interne qu'en externe. Pendant cette phase de montage (rédaction), le PCN peut être sollicité pour des conseils.

## 2 – Les structures internes d'aides au montage

Lors du 6<sup>e</sup> PCRDT, 90% des universités françaises ont participé au moins une fois à un projet retenu (tous programmes confondus). La plupart des EPST et des EPIC ont également participé. Aussi, la rédaction de propositions n'est pas une nouveauté pour les établissements de recherche français. Toutefois, le montage d'un projet reste une étape difficile. Cette remarque est valable, évidemment, **dans le cas où l'établissement concerné est « coordinateur » du projet**, cette éventualité se présentant dans environ 15% des réseaux Marie Curie pour un laboratoire français.

Dans ce cas, la charge de travail est assez lourde. Il faut rédiger la partie scientifique (recherche + formation à la recherche), en liaison avec les différents partenaires, mais aussi les parties administration/économie/gestion. Ces dernières demandent **des connaissances assez larges : impact économique du projet, description des organismes d'accueil, management du réseau, plan de diffusion des résultats, synergies avec les politiques européennes**, etc.

Depuis quelques années, **les établissements se sont professionnalisés** dans l'accompagnement des projets européens. Des services d'aide ont été mis en place pour assister les chercheurs dans leurs démarches. Ces services, selon les établissements, peuvent fournir une aide qui va de la sensibilisation à la participation à la rédaction. A titre d'exemple, on peut citer quelques initiatives :

- la mise en place de « **Cellules Europe** » dans différentes universités, avec des personnes à temps plein sur les programmes européens (ex : [Cellule Europe d'Angers](#))
- la mise à disposition « **d'ingénieurs projets européens** » dans différents EPST (ex : [CNRS](#)) pour accompagner des chercheurs dans le montage
- le renforcement de **services dans les établissements** avec des personnes dédiées aux programmes européens : services des relations internationales (ex : [Université Paris XII](#)), services de la valorisation (ex : [Université Metz](#)), filiales (ex : [Protisvalor Université Aix 2](#)) etc.

Ces différentes personnes peuvent accompagner les chercheurs dans la rédaction du projet. Néanmoins, dans certains cas, une aide extérieure pourra venir renforcer le dispositif.

## 3 – Les structures externes d'aide au montage

Les aides extérieures pouvant être proposées aux coordinateurs de projets européens sont de deux natures :

- des services mutualisant des compétences à destination des établissements (souvent au niveau régional), ou permettant des échanges de bonnes pratiques entre établissements (exemple : [Innovalis-Aquitaine](#), [Réseau Noe Bretagne](#), [RER Réseau Europe Région Nord-Pas-de-Calais Picardie](#), etc.)
- des cabinets de conseils ou **consultants** privés ayant l'expérience du montage de projets européens

Le niveau de l'aide est variable en fonction des compétences dont disposent les structures. Pour les consultants, l'aide peut intervenir de différentes manières :

- relecture et correction d'une première version du projet
- rédaction quasi-complète du dossier avec l'appui des chercheurs
- rédaction et participation au réseau en tant que partenaire (par exemple pour le suivi et le management du projet)

Le financement demandé par les consultants dépend du type d'aide fourni : paiement d'une prestation, pourcentage du financement européen en cas de succès, etc.

**Plusieurs collectivités proposent des financements destinés aux laboratoires** qui souhaitent faire appel à une aide extérieure. A titre d'exemple, on peut citer les initiatives suivantes :

- Soutien à l'Elaboration et au Portage de Projets Européens ([SEPPE Région Ile de France](#)) : 20 000 euros
- Expérimentation Limousine d'Accompagnement vers la Recherche Européenne ([ELIARE Région Limousin](#)) : 20 000 euros
- Fonds Régionale d'Aide aux Porteurs de Projets Européens ([FRAPPE Région Nord-Pas-de-Calais](#))
- Fonds d'aide au montage de projets européens de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) du [Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche](#) : 10 000 à 15 000 euros

Pour compléter le tableau, on peut également citer le [CLORA](#) (Club des Organismes de Recherche Associés) qui a notamment publié un [« guide d'aide au montage de projets »](#) ou encore [OSEO](#) (pour les projets impliquant des entreprises) avec un projet de [« Kit national de Formation »](#), l'[ANRT](#) (Association Nationale de la Recherche Technique) , etc..

En conclusion, il existe beaucoup de dispositifs complémentaires d'aides aux chercheurs. Toutefois, même si leurs conseils sont très utiles et peuvent parfois être décisifs, la qualité d'un projet repose avant tout sur le potentiel scientifique (y compris capacités de formation à la recherche), ainsi que sur l'investissement personnel des chercheurs dans le projet...

**Stéphane AYMARD**  
**PCN Mobilité 7<sup>e</sup> PCRDT**  
**13 mars 2007**

Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. *Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité (avril 2006)*
2. *Le point sur les centres de mobilité (juin 2006)*
3. *Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité (juillet 2006)*
4. *Les experts français du programme Marie Curie (octobre 2006)*
5. *Le nouvel organigramme de la DG Recherche : les actions Marie Curie et les actions à externaliser (novembre 2006)*
6. *Les nouvelles possibilités de co-financement des bourses Marie Curie dans le 7e PCRDT (novembre 2006)*
7. *Bilan des actions Marie Curie du 6e PCRDT : Les mécanismes d'aide au retour (novembre 2006)*
8. *Le point sur la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement de chercheurs (novembre 2006)*
9. *Les difficultés d'analyse des résultats aux appels à propositions des actions Marie Curie (décembre 2006)*
10. *Bilan des Bourses Marie Curie du 6e PCRDT : Positionnement de la France (décembre 2006)*
11. *Les chiffres de la mobilité des chercheurs en France (janvier 2007)*
12. *Bilan des Réseaux de Formation (RTN) dans le 6e PCRDT et participation des laboratoires français (janvier 2007)*
13. *Les salaires des chercheurs en Europe (février 2007)*
14. *Quelques conseils pour monter un réseau de formation (mars 2007)*
15. *Où obtenir de l'aide pour monter un projet européen dans le programme PEOPLE (mars 2007)*